

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23\_139

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CAF – FOND D'INNOVATION  
DE LA PETITE ENFANCE**

**Date de la convocation :** mardi 18 juillet 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 7 Votants : 30</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Bertrand PICHON MARTIN, Christine SOURIS à Evelyne LABRUDE, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Claude COUX à Eric L'HERITIER, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER,</p>
---	---

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** l'appel à projets publié en juin 2023 « Fonds d'innovation pour la petite enfance », porté par la Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse nationale des allocations familiales, en partenariat avec les délégations interministérielles à la prévention et à la lutte contre la pauvreté,

**CONSIDÉRANT** les délais de dépôt des dossiers, date limite au 31 août 2023,

**CONSIDÉRANT** le travail mené tout au long de l'année par la Commission « Petite Enfance & Solidarités », et au sein des instances de travail : les comités techniques inscrits à la convention territoriale globale « offre de garde et qualité d'accueil », « inclusion », « parentalité », ainsi que les « collectifs ressources petite enfance », « groupe accueil des professionnels de la petite enfance », « groupe réseau handicap », « partage d'expérience »,

**CONSIDÉRANT** la possibilité de valoriser un certain nombre d'actions, identifiées et inscrites sur l'arbre d'objectifs de la CTG, et relevant du projet de territoire Cœur de Chartreuse,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter financièrement la CAF de l'Isère pour les actions repérées à l'échelle du territoire identifiées et éligibles
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour sur le site internet de la collectivité.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 28 juillet 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT

